

PROCURATION POUR L'INSCRIPTION sur la liste électorale ou référendaire permettant de verser une contribution et DEMANDE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE



Désignation de la personne à inscrire sur la liste parmi les copropriétaires d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui peut aussi verser une contribution

1 CONTEXTE D'INSCRIPTION

☐ Copropriétaires indivis d'un immeuble

☐ Cooccupant(e)s d'un établissement d'entreprise

Depuis le

Année	Mois	Jour

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise

Numéro et nom de voie

--	--

 Municipalité

--	--

 Code postal

Cette procuration vaut pour l'inscription sur la liste électorale et sur la liste référendaire de la municipalité; pour l'inscription sur la liste électorale de la MRC, le cas échéant; et pour le versement de contributions.

2 PERSONNE* DÉSIGNÉE POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE OU RÉFÉRENDARE

Prénom

--	--

 Nom

--	--

 Date de naissance

Année	Mois	Jour

--	--

 Numéro de téléphone

--	--

 Courriel

Adresse du domicile

Numéro et nom de voie

--	--

 App.

--	--

 Municipalité

--	--

 Code postal

3 PERSONNE* DÉSIGNÉE POUR VERSER UNE CONTRIBUTION

La personne désignée à la section 2 est automatiquement désignée pour verser des contributions. Si vous souhaitez désigner une autre personne pour effectuer ces versements, vous devez remplir la section 3.

Prénom

--	--

 Nom

--	--

 Date de naissance

Année	Mois	Jour

--	--

 Numéro de téléphone

--	--

 Courriel

Adresse du domicile

Numéro et nom de voie

--	--

 App.

--	--

 Municipalité

--	--

 Code postal

ATTENTION: Dans les municipalités de 5000 habitants ou plus, l'ensemble des copropriétaires indivis d'un immeuble ou des cooccupant(e)s d'un établissement d'entreprise sont considérés comme un seul électeur. Ils doivent donc respecter les sommes annuelles maximales prévues à l'article 431 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour les contributions versées à un parti ou à un candidat indépendant autorisé.

* Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. Elle ne doit pas avoir perdu ses droits électoraux. Elle ne doit pas avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale ou référendaire, de manière prioritaire, à un autre titre que celui de copropriétaire d'un immeuble ou de cooccupante d'un établissement d'entreprise.

ATTENTION ! Pour voter par correspondance, vous devez remplir la demande au verso du formulaire.

4 SIGNATURE DES COPROPRIÉTAIRES OU DES COOCCUPANT(E)S

Les signataires doivent être des électrices, des électeurs ou des personnes habiles à voter. La majorité des copropriétaires ou des cooccupants doivent signer. S'il n'y a que deux copropriétaires ou cooccupants, **ces deux personnes doivent signer**.

Prénom et nom	Signature	Date

Cette procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée.

Veuillez retourner le formulaire au bureau de la présidente ou du président d'élection de la municipalité concernée.

5 DEMANDE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

À titre de personne désignée* comme copropriétaire ou cooccupante, je demande à pouvoir voter par correspondance.

Prénom

Nom

Signature

Date

Année

Mois

Jour

* La personne doit être celle qui est désignée pour l'inscription sur la liste électorale ou référendaire au recto de ce document ou sur une procuration déjà existante.

Cette demande de vote par correspondance est uniquement valide pour l'évènement pour lequel vous la faites. Vous devrez faire une nouvelle demande chaque fois que vous souhaitez voter par correspondance lors d'un évènement.